

DESTINATAIRES :

Mme Charlotte Lecocq - auteur d'un rapport sur la santé au travail 28.08.2018
Jean-Philippe VINQUANT Inspecteur général - Inspection générale des affaires sociales
Marie-Anne LEVÊQUE, conseillère d'État Secrétariat général Éducation nationale, enseignement supérieur,
recherche
Franck JARNO Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - DGESIP A1
Jean-Christophe PAUL, Chef du département - attaché principal d'administration - Département des
formations de santé - DGESIP A1-4
Pascal GOSSELIN, Chef du département - attaché principal d'administration - Département des formations
des cycles master et doctorat - DGESIP A1-3
Sandrine JAUMIER, administratrice civile - Cheffe du bureau - Bureau Démographie et formations initiales -
RH1
Pascal ROINEL, ingénieur de recherche hc - Chef du département - Département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé
Hélène MOULIN-RODARIE, ingénieure de recherche hc - Sous-direction du pilotage du recrutement et de la
gestion des enseignants-chercheurs
Pierre COURAL, administrateur civil hc - Chef de service, adjoint au directeur général - Service des
personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Agnès Bocognano, Secrétaire générale de l'ONDPS - Observatoire national de la démographie des
professions de santé (ONDPS)
Professeur Patrice Diot, Doyen de la faculté de médecine de Tours - Président de l'ONDPS - Observatoire
national de la démographie des professions de santé (ONDPS)
Katia JULIENNE, administratrice générale, Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
Professeur Jean-François GEHANNO, Président du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de
Médecine et Santé au Travail (CEHUMT)]
Professeur Jean-Dominique DEWITTE, Président de la Sté Fr. de Médecine du Travail
Jean-Michel Sterdyniak, Secrétaire général du Syndicat national des professionnels de la santé au travail
(SNPST)
Patrick BOUET, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)
Justin BREYSSE, Président de l'InterSyndicat national des internes (ISNI)

Lille, le 22 Janvier 2020

Objet : Alerte sur le nombre de postes d'hospitalo-universitaire en médecine et santé au travail et sur la persistance à moyen terme de la filière de DES de santé au travail

Les besoins démographiques en médecine du travail ne sont plus à démontrer ^{1, 2}. Or, les capacités de formation sont réduites ou absentes par une décroissance rapide et incontrôlée du nombre d'hospitalo-universitaires notamment à Tours, Poitiers, Nantes, Besançon, Dijon, Nîmes, Nice et Amiens.¹

Le nombre de PU-PH a connu une baisse de 28 % sur les vingt dernières années ¹. En 2017, un HU s'exprimait même ainsi : "il ne restera plus qu'à éteindre la lumière en partant !". Le remplacement des départs de HU de médecine et santé au travail par un autre HU de la même discipline n'est pas appliqué systématiquement, les postes de HU étant redistribués à d'autres spécialités.

Nous demandons de repenser le modèle du parcours HU en assurant la création par dotation exceptionnelle de 20 postes de PH puis de PHU. (Recommandation n°19 du rapport¹)

En outre, à l'instar de ce qu'est la médecine générale, la médecine du travail a une activité majoritairement extrahospitalière. Déjà, nombre d'enseignements ne pourraient s'accomplir dans les subdivisions sans la bonne volonté de médecins du travail de terrain.

“L'exclusion des praticiens de terrain de l'enseignement universitaire en santé au travail s'est confirmé ces trente dernières années. La réintégration de praticiens en santé au travail dans le 3ème cycle est souhaitable et à reconquérir. Le développement de capacités universitaires de médecine générale depuis 20 ans est sans doute un modèle à adapter.” -Conseil national professionnel de médecine du travail (CNPMT)

Nous demandons la création de nouveaux statuts universitaires davantage calqués sur la médecine générale (Recommandation n°23 du rapport ¹) :

-des maîtres de stages universitaires, pour améliorer le contenu pédagogique des stages et valoriser l'investissement des médecins de SST dans la formation des générations futures,
-des postes d'enseignant à temps partiel (enseignant attaché), permettant aux médecins du travail de maintenir une activité en milieu de travail tout en introduisant la recherche dans les services de santé au travail,

Par ailleurs, le DIU de reconversion “médecin collaborateur” est devenu en quelques années la principale solution de recrutement des médecins du travail, soit 71% des sorties théoriques contre 29% pour la voie du DES à l'horizon 2020¹.

Il n'est plus d'autres choix aujourd'hui pour assurer la pérennité de l'enseignement que de s'appuyer sur les professionnels des services interentreprises et sur ceux des services autonomes, c'est-à-dire en recrutant parmi ces professionnels motivés des enseignants associés.

1. Attractivité et formation des professions de santé au travail. Pr. Jean-Marc SOULAT RAPPORT, IGAS N°2017-023R / IGAENR N°2017-053
2. Rapport du groupe de travail 'Aptitude et médecine du travail. Sophie FANTONI-QUINTON, professeur de médecine du travail, IGAS

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le CA,
Romain DA ROCHA, Président de l'ANIMT - 06 84 68 56 86

